

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Jeudi 21 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Monsieur André BENOS

Présents : MM. ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, Mme BONNEFON Catherine, MM. BOURREZ Alain, CAZALETS Henri, LARCO Jean-Claude, MINART François, BERGES Paul, BERGEZ Eric, BERNOS André, CASABONNE Pierre, CAZENAVE-LAROCHE Didier, Mme CLOT Marthe, MM. COUSTET Jean-Claude, FROSSARD Etienne, Mmes GARCES Cathy, GAUCHER Michelle, HAENSEL Michèle, MM. HOEPFFNER Michel, JOUSSAUME Patrick, MAUNAS Patrick, MEDOUMERERE Daniel, MIRANDE David, ORONOS Patrick, LAGRANGE Jérôme, LASSERRE-BISCONTE Albert

Suppléants :

Pouvoirs : M. FLORENCE Jean-Philippe à M. CAZENAVE-LAROCHE Didier  
M. LARRICQ Cédric à M. MAUNAS Patrick

Excusés/absents : Mme CHOPIN Marjorie, MM. FRANÇAIS Hubert, GRECHEZ-CASSIAU Roland, TARDAN Emile, CABANNES Jean-Maurice, CASABONNE Jean, DEVALS Gérard, LOMPRES Frédéric, Mme ROSSI Brigitte

### Délibération N°2021\_0204 – MISSION DE SUIVI / ANIMATION / CONSEILS 2021

#### Rapport n°4 du 10.02.2021 : rapporteur : M. Patrick MAUNAS

Afin d'assurer son action sur l'ensemble de son territoire, le SMGOAO compte 4 postes dont les temps de travail sont répartis comme suit :

- Marion FOURNIER (1 ETP)
- Florian GARCIA (1 ETP)
- Elodie CLEMENTINO (0.5 ETP)
- Adrien GELLIBERT (0.4 ETP)

Dont les missions sont les suivantes :

- L'exercice de la compétence GEMAPI
- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du Territoire et notamment :
  - Le suivi des cours d'eau
  - La prise en compte et le suivi de dossiers concernant les points sensibles sur le territoire (petits dépôts sauvages, pièges à embâcles, protections de berges, les atterrissements, les zones d'abreuvement, ...)
  - L'établissement du programme de travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2021 dans le cadre du PPG ainsi que la réalisation des documents administratifs et réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre
- La finalisation du Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et suivi de la démarche
- L'animation et le suivi du bon fonctionnement du SMGOAO
- La mise en œuvre d'une communication à destination des élus, du grand public, ... (site internet, réunions d'information, plaquettes de communication, ...)
- La poursuite de réflexions pour une meilleure gestion des cours d'eau (technique, administrative, financière, GEMAPI, ...)

Ces missions sont financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% selon les dispositions du 11<sup>ème</sup> programme d'aide 2019-2024.

Un dossier de demande de subventions doit être déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour l'année 2021 établi sur la base d'un montant subventionnable estimatif de 188 525,00 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **APPROUVE** le présent rapport
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la réalisation des missions.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 10 Février 2021

**Le Président  
Patrick MAUNAS**

<b><u>Membres en exercice</u></b>	<b>37</b>
<b><u>Membres présents :</u></b>	<b>26</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>28</b>
<b>POUR :</b>	<b>28</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>

